RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de forages

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 05 janvier 2027 à 12:00

Communauté d'agglomération Seine-Eure
1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX
Tél : 0276460330

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de forages
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Contrôle technique 5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 9
8.1 - Sélection des candidatures 9
8.2 - Attribution des marchés 9
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Récompenses 12
10 - Renseignements complémentaires 12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
10.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de forages

Lieu(x) d'exécution :
Agglomération Seine-Eure
27400 Louviers

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Missions témoins (EP/AVP/PRO-DCE/ACT/VISA-EXE Quantitatif/DET/AOR) et missions complémentaires sur le site des Hauts Près
02	Missions témoins (EP/AVP/PRO-DCE/ACT/VISA-EXE Quantitatif/DET/AOR) et missions complémentaires sur le territoire de l'agglomération

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

Lot(s)	Code principal	Description
01	71300000-1	Services d'ingénierie
02	71300000-1	Services d'ingénierie

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	CE007	Maîtrise d'œuvre ouvrage d'art, infrastructure, voirie, réseaux divers
02	CE007	Maîtrise d'œuvre ouvrage d'art, infrastructure, voirie, réseaux divers

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée, si nécessaire, par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subvention de l'Agence de l'eau (AESN).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le cadre du mémoire technique et environnemental que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- Fichier de présentation des références (format ppt) à compléter ;
- L'attestation de visite.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme Eure Normandie Numérique (https://marchespublics.eure.fr/entreprise). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (questions/réponses, dépôt de candidatures et offres, demandes de complément, négociation, le cas échéant...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, reports de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable, cette adresse renseignée sera celle de tous les échanges avec le candidat dans le cadre de la notification à l'attributaire du marché et pendant toute l'exécution du marché. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement ou en cas de suppression de ladite adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de dernières modifications éventuelles.

Un service de dépôt d'attestations sur la plateforme https://portal.aprovall.com/app permet au candidat de déposer en ligne différents documents (son KBIS, son attestation d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale, son attestation semestrielle sociale, son attestation de congés payés) dans un espace sécurisé. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations issues des organismes émetteurs pourraient déjà être déposées sur la plateforme. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,** soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, à remplir pour chacun des lots auquel le candidat soumissionne	Non
Le cadre du mémoire technique et environnemental que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, à remplir pour chacun des lots auquel le candidat soumissionne	Non
Le planning prévisionnel, à remplir pour chacun des lots auquel le candidat soumissionne	Non
Fichier de présentation des références (format ppt) à compléter	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. A défaut de visite sur site, le candidat devra apporter la preuve de la connaissance des lieux dans leur état actuel. Le candidat qui n'a pas effectué la visite et n'apporte pas la preuve de sa bonne connaissance du site, verra son offre déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites seront réalisées sur rendez-vous. Pour ce faire, il est nécessaire de contacter Madame Ella TALLON par téléphone : 07 87 65 13 97 ou par mail : ella.tallon@seine-eure.com.

L'attention des candidats est attirée sur la date limite pour poser des questions. Si la visite a lieu moins de 10 jours avant la date de remise des offres, les candidats ne pourront pas poser de questions.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-Rom, clé usb, ...) n'est pas autorisée.

Un guide d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est téléchargeable sur la plateforme (rubrique « Aide » sous-rubrique « guide d'utilisation »). Ce guide à destination des opérateurs économiques décrit précisément les différentes fonctionnalités de la plateforme. Les soumissionnaires sont invités à se servir de ce guide pour utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics. De plus, un test de configuration est disponible à la rubrique « se préparer à répondre » sous-rubrique « tester la configuration de mon poste » En cas de non-respect des dits prérequis par le soumissionnaire aucune garantie de fonctionnement nominal de la plateforme ne pourra être apportée.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération Seine-Eure

1 Place Thorel
CS10514
27405 LOUVIERS CEDEX

du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée (en utilisant un service respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique), à l'adresse suivante : marchespublics@seine-eure.com

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Moyens humains affectés aux prestations (Présentation de l'équipe dédiée, CV, diplômes, organigramme...) et adéquation de l'équipe avec les missions	*30.0 %*
2.2-Cohérence du planning présenté	*10.0 %*
2.3-Pertinence de la méthodologie proposée (notamment effort d'adaptation de l'offre au contexte)	*50.0 %*
2.4-Pertinence des trois références significatives de missions de maîtrise d'œuvre antérieurement réalisées par le candidat et/ou par les membres de l'équipe qu'il propose d'affecter à l'exécution du présent marché	*10.0 %*
3-Moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution de la prestation	5.0 %
3.1-Eco-mobilité : *Sera notamment valorisé :* - *La réalisation d'un plan de mobilité ;* - *Le covoiturage ;* - *L'utilisation de moyens de transport limitant les GES ;* - *La formation à l'éco-conduite.* *Les réponses à ce critère devront être appuyées de moyens de preuve.*	*50.0 %*
3.2-Les actions en faveur du numérique responsable : - *L'utilisation de serveurs partagés ;* - *Le stockage éco-responsable ;* - *La formation des collaborateurs sur les enjeux du numérique responsable ;* - *La régulation et l'optimisation des impressions.*	*50.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Les sous-critères seront notés sur l'échelle de notation comprenant les échelons suivants, avec la possibilité d'attribuer des notes intermédiaires : 100 : très satisfaisant ; 80 : satisfaisant ; 60 : assez satisfaisant ; 40 : peu satisfaisant ; 20 : très peu satisfaisant ; 0 : absence d'élément utile permettant de juger le critère ou sous-critère.

Rappel : le mémoire technique ou la note méthodologique devra contenir l'ensemble des éléments jugés pour l'analyse des offres (le candidat ne pourra apporter aucune réclamation si certains éléments contenus ailleurs que dans le mémoire technique ou la note méthodologique ne sont pas pris en compte pour l'analyse).

Le mémoire technique ou la note méthodologique devra être personnalisé au présent marché. L'absence de clarté dans la présentation du mémoire ou de la note méthodologique est susceptible de pénaliser le candidat lors de l'appréciation des sous-critères.

L'absence d'éléments demandés dans les pièces candidatures et / ou offres rend la candidature et / ou l'offre irrégulière, avec possibilité de régularisation dans les conditions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Les sous-critères de la valeur technique seront jugés suivant les modalités définies ci-après :

2.1- Moyens humains affectés aux prestations (Présentation de l'équipe dédiée, CV, diplômes, organigramme...) et adéquation de l'équipe avec les missions : le candidat présentera l'équipe dédiée à l'exécution du marché, en précisant pour chaque intervenant son rôle, ses responsabilités, ses qualifications, ses diplômes et son expérience professionnelle. Les CV détaillés et un organigramme fonctionnel seront joints . Le candidat précisera également le temps prévisionnel d'intervention de chaque membre de l'équipe et justifiera l'adéquation des compétences mobilisées avec les différentes missions de maîtrise d'œuvre, notamment les compétences imposées en hydrogéologie, et les compétences valorisées en forage, géologie, hydraulique et suivi de travaux.

2.2- Cohérence du planning présenté : le candidat présentera un planning prévisionnel détaillé faisant apparaître les différentes phases de la mission, les délais associés et leur enchaînement. Il précisera les principaux jalons, les délais de validation par le maître d'ouvrage ainsi que les éventuelles interactions avec les intervenants extérieurs et les procédures administratives ou réglementaires. La cohérence des délais proposés au regard des contraintes techniques de l'opération, des études préalables et des travaux de forage sera particulièrement appréciée.

2.3- Pertinence de la méthodologie proposée, notamment effort d'adaptation de l'offre au contexte : le candidat décrira la méthodologie envisagée pour chacune des phases de la mission de maîtrise d'œuvre, depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux. Il précisera notamment les dispositions proposées pour appréhender le contexte hydrogéologique, définir les caractéristiques techniques des forages, assurer le suivi et le contrôle des travaux et vérifier les performances des ouvrages réalisés. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des spécificités du site, des contraintes réglementaires, environnementales et techniques identifiées, ainsi qu'à la pertinence des solutions et dispositions proposées au regard des objectifs de l'opération.

2.4- Pertinence des trois références significatives de missions de maîtrise d'œuvre antérieurement réalisées par le candidat et/ou par les membres de l'équipe qu'il propose d'affecter à l'exécution du présent marché : le candidat présentera trois références significatives de missions de maîtrise d'œuvre réalisées antérieurement par le candidat et/ou les membres de l'équipe proposés pour l'exécution du présent marché. Pour chaque référence, il précisera le maître d'ouvrage, la nature et les caractéristiques de l'opération, le montant des travaux, les missions réalisées, la période d'exécution ainsi que le rôle effectivement tenu par les intervenants proposés. L'analyse portera sur la similitude des opérations avec le présent marché, la proximité des missions réalisées avec celles attendues et la pertinence de l'expérience acquise au regard des enjeux techniques liés à la création de forages.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer son prix ou à justifier l'erreur matérielle et à rectifier la pièce financière erronée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les négociations pourront porter sur l'ensemble des dispositions de l'offre. Elles pourront être écrites ou orales.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
Afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, l'attributaire déposera ses attestations, sur la plateforme en ligne sécurisée, mise à disposition gratuitement, à l'adresse suivante : https://portal.aprovall.com/app

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr